



Congo

Rosalie Kama-Niamayoua
Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargée de
l'Alphabétisation



Née le 14 novembre 1951 à Ouessou (Sangha), Madame Kama née Niamayoua Rosalie est titulaire d'un Doctorat d'Etat et d'un Doctorat 3ème Cycle en Chimie et d'un DEA en Didactique des disciplines scientifiques obtenus respectivement à l'Université Marien NGOUABI (Congo), à l'Université des Sciences et Techniques de Lille et à l'Université Claude Bernard de Lyon 1 (France). Enseignante, Maître-assistant à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, Madame Rosalie KAMA-NIAMAYOUA a occupé plusieurs postes à l'Ecole Normale Supérieure (ex INSSSED), établissement où elle enseigne depuis 1980 à ce jour, notamment : Chef de département des sciences exactes, Secrétaire Académique et Directrice. Nommée Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargée de l'Alphabétisation en août 2002, Madame Rosalie KAMA-NIAMAYOUA a participé à plusieurs colloques et conférences internationaux qui l'ont conduit à son élévation au poste de Présidente du Bureau des Ministres de l'ADEA, membre du Bureau Exécutif du FAWE.

L'inclusion scolaire au Congo : une vision élargie de l'éducation de base

Il y a onze ans, la République du Congo a connu des conflits armés qui ont eu un impact négatif sur le développement de l'éducation. L'école a été, à l'instar d'autres secteurs, l'une des grandes victimes du chaos qui a assombri le pays. Fort heureusement, après une période d'urgence et de reconstruction, le système se stabilise progressivement. Une cartographie de l'exclusion du système formel s'est dessinée et qui a répertorié des enfants avec handicap, des enfants issus des minorités ethniques et des enfants victimes des conflits armés, des enfants en situations difficiles.

Au cours de cette 48ème session, nous parlerons uniquement que de ces enfants qui n'ont pu avoir accès à l'école ou qui n'ont pu l'achever avec le niveau de compétences requis, à cause de la situation de sinistre que le pays avait traversée.

Au plan politique, pour lutter contre l'exclusion scolaire et élaborer une éducation intégratrice, Son Excellence Monsieur le Chef de l'Etat a créé, deux Hauts Commissariats rattachés à la Présidence de la République : le Haut Commissariat au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des jeunes combattants, et le Haut Commissariat à l'instruction civique et morale.

Notre vision de l'école est de mettre l'éducation à la portée de tous, de garantir une éducation de qualité pour tous, d'offrir une école de la seconde chance à tous les jeunes peu ou pas scolarisés avec la possibilité de rejoindre le système formel, ou alors de s'insérer dans la vie active grâce à l'apprentissage d'un métier d'utilité immédiate.

1. Du programme de rescolarisation

La rescolarisation consiste en un cycle de rattrapage et de remise à niveau des enfants et adolescents déscolarisés en vue de leur insertion au cycle formel, professionnel ou dans les ateliers d'apprentissage. Ce programme a bénéficié de



l'appui de la coopération française avec l'élaboration d'un projet d'appui à la réhabilitation de l'école primaire et de l'alphabétisation (AREPA), au sortir des conflits armés. Ce programme a aussi couvert l'alphabétisation des jeunes âgés de 9 à 17 ans, avec pour objectif de « relancer l'alphabétisation fonctionnelle » et a eu pour résultat : 7 494 enfants ont été alphabétisés et rescolarisés, dont 984 ont rejoint le système formel.

2. Du programme d'éducation qualifiante des jeunes

Ce programme a bénéficié de l'appui de la Banque mondiale, à travers le projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE), notamment en sa composante n°4 intitulée Appui à l'éducation qualifiante de la jeunesse déscolarisée et à la scolarisation des enfants pygmées.

3. Formation professionnelle assurée dans le cadre du compagnonnage

520 jeunes déscolarisés (dont 280 Filles) ont été placés en apprentissage dans les ateliers de couture, coiffure, mécanique, soudure et de menuiserie depuis mars 2007 à Brazzaville.

Résultats obtenus : le niveau atteint par les apprenants est modérément satisfaisant, malgré les difficultés dues essentiellement à l'origine socio-économique des jeunes apprenants (alimentation sur les lieux d'apprentissage, transport, ...) mais aussi au non paiement de la prime de formation aux maîtres artisans et autres encadreurs dont la condition demeure la signature des contrats.

Des expositions ventes des œuvres produites par/avec les jeunes apprenants, sont régulièrement organisées, notamment chaque 8 septembre, Journée internationale de l'alphabétisation. Pour les apprenants placés dans les centres de Brazzaville, une commission pédagogique intersectorielle chargée de suivi de la régularité des apprenants et de la consistance des acquis professionnels a été institué. Elle est constituée des agents du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, du ministère de l'enseignement technique et professionnel et du sous secteur de l'artisanat.

Des ateliers de démultiplication des stratégies curriculaires de l'éducation qualifiante de la jeunesse déscolarisée et de production des supports didactiques ont été organisés sur la base des résultats des travaux de la commission.

Le problème majeur de ces jeunes, à l'issue de leur formation, demeure l'insertion dans la vie active, à travers un emploi et l'accès au financement pour la création d'un emploi ou d'une coopérative.

En Conclusion, l'inclusion scolaire suppose une vision élargie de l'éducation de base. A côté d'une école accueillante et saine, il faut développer des approches non conventionnelles d'éducation de base, pour améliorer les chances d'accès à l'éducation de tous les jeunes : filles/garçons, ruraux/urbains, minorités ethniques, enfants en situation difficile.

Le système éducatif doit créer un véritable continuum avec les autres niveaux d'enseignement, mais, l'essentiel est que tous les enfants puissent commencer l'école et achever le cycle d'études, chacun selon son rythme et ses compétences, quelles que soient leurs origines et les ressources des parents.